



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

# **PLAN DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

***SAINTE FOY LA GRANDE***

**à annexer au contrat de ville**

**13/06/2019**

## **Préambule**

Selon le rapport de l'Onsus 2012, un habitant de 18 à 50 ans sur 4 résidant dans les Zus, déclare se sentir discriminé, soit deux fois plus qu'un hors Zus. Le critère prohibé de l'origine est le plus souvent évoqué par les habitants pour motiver le rejet dont ils font l'objet. A cela vient s'ajouter le sentiment d'appartenir à un territoire stigmatisé. Les habitants des quartiers cristallisent donc les préjugés et les représentations négatives des acteurs économiques, sociaux et institutionnels qu'ils côtoient. Ces stéréotypes motivent, parfois involontairement ou inconsciemment, des inégalités de traitement.

Les habitants des quartiers se trouvent ainsi exposés aux discriminations liées à l'origine dans l'emploi, le logement, l'orientation scolaire et/ou dans leurs relations avec les institutions.

Recentrées sur la discrimination selon l'origine réelle ou supposée et la discrimination territoriale à l'adresse, qui constituent les plus fortes demandes sociales dans les quartiers, la prévention et la lutte contre les discriminations doivent s'attacher à lever le déni des acteurs publics et privés, à mettre des mots sur ce qui se passe dans la réalité vécue. Pour cela, elle implique de travailler en partenariat avec les acteurs de territoire sur ces questions et avec les habitants des quartiers via les conseils citoyens.

La dimension territoriale des discriminations est une question importante mentionnée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale. La lutte contre les discriminations est une priorité transversale des contrats de ville et conformément à la mesure 3 de la décision 25 du Comité interministériel des villes le préconise, il convient de « Mobiliser, former et sensibiliser le réseau territorial et les acteurs de la politique de la ville, à la prévention des discriminations dans le cadre d'approches intégrées ».

## **Définition**

La discrimination est une différence de traitement fondée sur un critère prohibé dans une situation prévue par la loi, C'est une infraction qui peut être punie de trois ans de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

Schématiquement, elle résulte d'une différence de traitement, interdite par les textes et fondée sur des critères prohibés. Discriminer, c'est traiter une personne moins bien qu'une autre. C'est une différence de traitement qui intervient dans une situation identique ou semblable, sur la base d'un raisonnement de type « toutes choses égales par ailleurs ».

La discrimination ne relève pas d'un discours mais d'un acte.

## Quelques exemples

On peut discriminer sans le vouloir ou sans le savoir, seul ou de manière collective. Son ou ses auteurs, comme ses victimes, peuvent être un individu, un groupe d'individus ou une personne morale.

La discrimination relève d'un traitement défavorable qui intervient dans une situation prévue par des textes. Les domaines d'application du droit anti-discriminatoire sont l'emploi (dont les stages et l'alternance), l'éducation, la protection sociale, la santé, les avantages sociaux, le logement, le service public, l'accès aux biens et services, la fourniture de biens et services, le travail indépendant.

Il existe deux types de discrimination :

- la discrimination directe : par exemple, un établissement qui interdit l'entrée aux personnes handicapées.

- la discrimination indirecte : par exemple, une offre d'emploi pour occuper un poste de maçon qui stipule qu'il faut parler basque ; ainsi l'employeur écarte les personnes ne parlant pas le basque alors que parler basque n'est pas une compétence requise pour être maçon.

## Les 23 critères de discrimination prohibés

- l'âge
- l'apparence physique
- l'origine
- le lieu de résidence
- l'appartenance ou non à une ethnie, une race, une nation
- capacité à s'exprimer dans une autre langue que le français
- l'appartenance ou non à une religion déterminée
- Refus des personnes à subir des faits de bizutage
- l'état de santé
- Harcèlement

- le sexe
- Particulière vulnérabilité économique
- Perte d'autonomie
- l'orientation sexuelle
- l'identité sexuelle
- la grossesse
- la situation de famille
- le handicap
- le patronyme
- les activités syndicales
- les caractéristiques génétiques
- les mœurs
- les opinions politiques

## **Diagnostic territorial par les partenaires après 3 rencontres d'échanges**

### **1. LOGEMENT**

Une partie du parc de logements privés est dégradée voire indigne (logements insalubres ou dangereux). Une OPAH a été menée de 2012 à 2017 et une nouvelle est en cours jusqu'en 2022.

En 2017, le Pays Foyen compte autour de 890 logements sociaux qui représentent 12% du total des résidences principales. Une partie de ce parc reste inadaptée à la demande et parfois stigmatisé. Les bailleurs ont entrepris des réhabilitations. La vacance subsiste cependant.

Non accessibilité effective de certains équipements et services publics et logements

Rappel de la nouvelle loi concernant le logement social : égalité/citoyenneté

Création et mise en place d'un guichet unique

## 2. EMPLOI

Nécessité d'informer les employeurs sur la lutte contre les discriminations

## 3. CULTURE ET LOISIRS

Au cours des différents échanges, plusieurs difficultés ont été dégagées :

Nécessité de contact humain pour l'accès à l'information

Difficultés d'accès des familles monoparentales, personnes âgées et population parlant une langue étrangère

Connaissance des activités sportives lors des TAP mais manque de continuité

Questionnement sur la localisation des événements : centre-ville/Mézières

Difficultés de mobilité pour accéder aux offres

Manque de lisibilité des associations existantes et de propositions

Manque d'information des associations en matière de lutte contre les discriminations

## 4. EDUCATION

Les carences mises en avant par les acteurs de l'éducation ;

Problème de lecture, d'écriture

Décrochage scolaire,

Difficultés sociale, familiale, culturelle « fossé socio-culturel »

Par manque de mobilité, beaucoup d'enfants ne bénéficient pas des activités hors temps scolaire

5. SANTE

Tout le monde n'a pas accès aux soins

Difficulté d'accéder aux offres

Manque d'accès à information

Manque de spécialistes, de médecins, professions paramédicales

Difficulté du maintien des personnes âgées à domicile

Refus des patients bénéficiaires de la CMU

<b>Plan d'actions</b>		
<b>Habitat</b>		
<b>Orientations</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Propositions d'actions</b>
Lutter contre les discriminations dans l'accès aux logements privés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer le nombre</li> <li>- Informer et accompagner les habitants en recherche de logement sur le droit à la non-discrimination</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des lieux de permanences et rendre lisible cette écoute (conseil citoyens – ADIL)</li> <li>- Ecoute sur les situations problématiques auprès des victimes quand celles-ci relèvent de discrimination, dans des ateliers de recherche de logement (MDSI/MSA)</li> <li>- Mise en place d'un testing</li> </ul>

Prévenir les risques de discriminations dans l'attribution des logements	- Informer les agences immobilières et les particuliers sur la loi	- Sensibiliser sur la lutte contre les discriminations - Réflexion dans la commission d'attribution de logements sociaux sur critères non discriminatoires et mobilisation des offices HLM
--	--	---

<b>Plan d'actions</b>		
<b>Emploi</b>		
<b>Orientations</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Propositions d'actions</b>
Mobiliser les acteurs de l'emploi	Mobiliser les entreprises en matière de lutte contre les discriminations	- Sensibiliser (3 fois/an) sur : - la lutte contre les discriminations - la laïcité - les règles d'entretien d'embauche sans discrimination - sensibiliser à l'alternance dans l'apprentissage et au stage sans discriminations - Sensibiliser à la lutte contre les discriminations auprès du Club d'entreprises et des autres entreprises par le biais de petits déjeuners d'entreprises - Diffusion d'une plaquette « recruter sans discriminer/les bonnes pratiques »

	<p>Mobiliser les intermédiaires de l'emploi (Pôle emploi, PLIE, Mission locale, Cap emploi, agences d'intérim, CCI)</p>	<p>Former sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la lutte contre les discriminations</li> <li>- la laïcité</li> <li>- les écrits professionnels</li> <li>- favoriser la prise en compte de la LCD dans les réseaux professionnels</li> <li>- participer à la formation Boulevard des Potes <b>(A voir)</b></li> <li>- faire un focus LCD lors de forums (emploi et formation)</li> <li>- favoriser la prise en compte de cette thématique dans les réseaux d'insertion mis en place dans les quartiers</li> </ul>
	<p>Mobiliser les demandeurs d'emploi, -</p>	<p>Sensibiliser sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les règles d'entretien, d'embauche et les leviers pour agir face à un employeur potentiellement discriminant</li> <li>- les droits et recours à actionner dans des cas de discriminations</li> <li>- les élus et les responsables en tant que RH</li> <li>- Identifier les acteurs spécialisés pour demander des conseils</li> </ul>
	<p>Mobiliser les collectivités</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer une clause LCD dans les marchés publics (obj chiffrés)</li> <li>- Sensibiliser à la LCD les élus et responsables en tant que RH</li> </ul>



## Plan d'actions

### Culture, sport et loisirs

Orientations	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
Renforcer le développement de l'accès au sport, culture et le loisir pour tous en sensibilisant sur la lutte contre les discriminations	Mobiliser les associations sportives, culturelles et de loisirs sur la LCD	- Sensibiliser sur la LCD les acteurs associatifs - Encourager les actions envers des publics ciblant les critères du plan LCD (sexe, âge, origine, handicap) ou valorisant ces publics ou favorisant la mixité (critères LCD : sexe, âge, origine, handicap)

<b>Plan d'actions</b>		
<b>Education</b>		
<b>Orientations</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Propositions d'actions</b>
Mobiliser les acteurs de l'éducation	Sensibiliser la communauté éducative et les élèves à la LCD	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions de sensibilisation en milieu scolaire en direction des élèves</li> <li>- Ateliers de sensibilisation auprès des jeunes à travers des outils tels que radio, BD, théâtre...</li> <li>- Sensibiliser la communauté éducative à la LCD</li> <li>- Appui aux stages de 3<sup>e</sup> (démarche coordonnée avec les collectivités, entreprises et associations des commerçants)</li> </ul>
	Mobiliser les parents d'élèves : créer les conditions d'égalité de traitement de tous les parents (comprendre les mécanismes et les codes de l'Education Nationale)	- Créer un « café des parents », voire des habitants autour – entre autre – de la relation parents/école
	Mobiliser les acteurs associatifs en lien avec l'éducation	- Action de sensibilisation des acteurs associatifs à la LCD

<b>Plan d'actions</b>		
<b>Santé</b>		
<b>Orientations</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Propositions d'actions</b>
Garantir l'accès aux soins pour tous	Veiller à une égalité de traitement pour les personnes en situation de handicap	Sensibiliser à la LCD les collectivités sur le critère du handicap
	Sensibiliser à l'égalité de traitement pour tous	-Action de sensibilisation des professionnels de la santé -Mise en place d'un testing -Accompagner les bénéficiaires de la CMU et de l'AME quand ils sont victimes de discriminations dans l'accès à la santé

Lors de nos travaux sont ressortis des actions qui pourraient être potentiellement travaillées qui ne sont pas directement du ressort de la LCD mais qui nous a semblé important de mentionner par rapport aux enjeux du territoire :

### **Habitat :**

- Mise en place du « permis de louer » pour prévenir la mise en location de logements non décents ou indignes.
- Développement du parc conventionné public et privé pour répondre à la demande des ménages modestes dans de bonnes conditions
- Poursuite des actions pour le logement des Gens du Voyage
- Lutter contre le logement indigne
- Remettre sur le marché des logements vacants restaurés
- Améliorer l'image des résidences HLM en les rendant attractives

## **Education :**

- Mobiliser les collectivités :
  - bibliobus
  - faire du réseau via le CISPD, dans la limite du secret professionnel

## **Santé :**

- développer le soin de proximité :
  - délocaliser à l'hôpital les bilans de santé
  - création d'un centre de santé
- soutenir la lisibilité des structures territoriales et l'accès aux soins
- création d'un pôle ressource numérique accessible à tous
- diffusion d'un annuaire santé
  - création d'un pôle ressource numérique accessible à tous
  - diffusion d'un annuaire santé

## **PILOTAGE :**

*Le pilotage et le suivi de ce plan se feront dans le cadre des comités de pilotage techniques et comités de pilotage du Contrat de Ville.*

